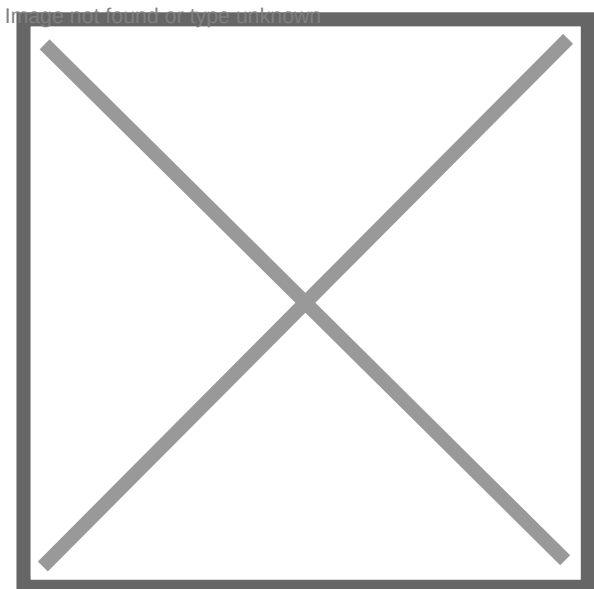




Accès à un poteau électrique

Par **al29**, le **23/12/2009** à **12:52**

Bonjour,
Je suis en train de construire une maison qui est sur le point d'être terminée. Il me manque entre autre l'électricité et pour cela il faut que j'accède au poteau électrique qui se trouve chez la voisine.
EDF doit donc faire une saignée de 60 cm de long dans son terrain (le poteau se trouve à 60 cm à l'intérieur de sa propriété) mais elle refuse l'accès. En a-t-elle vraiment le droit?
Merci pour vos réponses, c'est urgent.

Par **Tisuisse**, le **23/12/2009** à **18:07**

Bonjour,
La réponse est très claire, c'est NON. La voisine ne peut pas s'opposer à ça, l'accès aux différentes énergies (eau, gaz, électricité, téléphone, etc), est un droit imprescriptible.

Par **al29**, le **24/12/2009** à **09:58**

d'accord mais comment procéder?
Pour accéder à son terrain elle doit signer un document d'avis de passage de EDF qu'elle refuse de signer. Et sans cette signature, EDF refuse de faire les travaux.

Par **Tisuisse**, le **24/12/2009** à **11:07**

Si vraiment aucune autre solution de brachement, il faut li adresser une LR/AR lui demandant de signer le document faute de quoi vous le ferez signer par la justice avec demande de dommages-intérêts à son encontre.